Procès-verbal d'une séance régulière du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Félicien, tenue le mardi 25 octobre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, en visioconférence.

SONT PRÉSENTS : MESDAMES, MARYSE PARADIS ET CYNTHIA GUAY, MESSIEURS MICHEL BOILY, OLIVIER BOILY, MICHEL GAGNON ET RÉMI GAGNON.

SONT ABSENTES: MESDAMES DENISE BEAUDOIN ET LOUISE BOULANGER

Monsieur Rémi Gagnon agit comme président d'assemblée et Madame Cynthia Guay agit comme secrétaire.

U25-1022-01

OBJET : PRÉSENCE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Rémi Gagnon agit comme président d'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux membres du comité et procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

U25-1022-02

OBJET : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARYSE PARADIS ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté, comme présenté.

U25-1022-03

OBJET: LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNON ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Félicien du 4 octobre 2022 soit adopté, comme présenté.

U25-1022-04

OBJET : SUIVI DES DOSSIERS

Résumé des décisions du conseil municipal du 24 octobre 2022 au sujet des dossiers de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 4 octobre 2022.

Voici les sujets qui ont été traités :

- 6.1 UR2022-00036 Dérogation mineure 3507, chemin du Bôme Monsieur Alain Boisvert Non-respect de la marge arrière du bâtiment principal
- 6.2 UR2022-00037 Dérogation mineure 1304, chemin Girard - Monsieur Lucien Gagnon -Non-respect de la marge latérale droite de la remise avec plancher de bois
- 6.3 UR2022-00040 Dérogation mineure 1304, chemin Girard Monsieur Lucien Gagnon Non-respect de la marge avant du garage avec plancher de béton

OBJET : SUIVI DES DOSSIERS

..

- 7.1 UR2022-00038 Demande de P.I.I.A. Postes Canada - 1239, boulevard du Sacré-Cœur - Changer les garde-corps, les mains courantes et deux portes
- 11.1 UR2022-00039 Demande de P.I.I.A. Unik Construction (monsieur Réal Thivierge) Nouvelle construction résidentielle (secteur Tobo-Ski)

U25-1022-05

OBJET : DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Aucun dossier.

U25-1022-06

OBJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Aucun dossier.

U25-1022-07

Objet : DEMANDE PIIA - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

U25-1022-07.1

Objet: Demande PIIA - Plan d'Implantation et d'Intégration ARCHITECTURALE UR2022-00031 - 1077 - 1085, Boulevard du Sacré-Cœur - Installation d'une nouvelle enseigne POUR LE COMMERCE EXISTANT

Madame Cynthia Guay présente aux membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Félicien une demande de P.I.I.A. pour l'installation d'une enseigne sur l'immeuble commercial situé au 1077-1085, boulevard du Sacré-Cœur.

APRÈS DISCUSSION ET À LA SUITE DES EXPLICATIONS REÇUES, À L'EFFET QUE :

- Un plan de l'enseigne projetée a été déposé;
- L'enseigne projetée est similaire à celle déjà en place;
- L'enseigne projetée s'harmonise avec le bâtiment existant;
- L'emplacement est situé dans une classe d'intégration (classe 4);
- L'enseigne respecte le Règlement de zonage 18-943;
- L'éclairage ne sera pas vif;
- Seul le nom du commerce est inscrit sur l'affiche;
- Madame Stéphanie Bergeron, inspectrice des bâtiments, a procédé à l'étude du dossier et n'a soulevé aucun point de non-conformité au Règlement 18-949 sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR OLIVIER BOILY ET UNANIMEMENT RÉSOLU

U25-1022-07.1 (suite)

Objet: Demande PIIA - Plan d'Implantation et d'Intégration ARCHITECTURALE UR2022-00031 - 1077 - 1085, Boulevard du Sacré-Cœur - Installation d'une nouvelle enseigne

POUR LE COMMERCE EXISTANT

..

QUE soit recommandé au conseil municipal de la Ville de Saint-Félicien <u>D'ACCEPTER</u> la délivrance des permis ou certificats requis pour l'installation d'une enseigne sur l'immeuble situé au 1077-1085, boulevard du Sacré-Cœur.

U25-1022-07.2

Objet: Demande PIIA - Plan d'Implantation et d'Intégration architecturale UR2022-00041 - 1058, Boulevard du Sacré-Cœur - Construction d'une remise

Madame Cynthia Guay présente aux membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Félicien une demande de P.I.I.A. pour la construction d'une remise de 8 pieds X 18 pieds au 1058, boulevard du Sacré-Cœur.

APRÈS DISCUSSION ET À LA SUITE DES EXPLICATIONS REÇUES, À L'EFFET QUE :

- La construction est détachée du bâtiment principal;
- L'enseigne projetée est similaire à celle déjà en place;
- L'enseigne projetée s'harmonise avec le bâtiment existant;
- L'emplacement est situé dans un site (classe 1);
- La volumétrie s'harmonise avec le bâtiment principal;
- La remise est soutenue sur blocs de béton;
- Le revêtement est approximativement la même teinte que la toiture de la Féliscène;
- La remise projetée respecte le Règlement de zonage 18-943;
- Monsieur Martin Belzile, chef-inspecteur des bâtiments, a procédé à l'étude du dossier et n'a soulevé aucun point de non-conformité au Règlement 18-949 sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL BOILY ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE soit recommandé au conseil municipal de la Ville de Saint-Félicien <u>D'ACCEPTER</u> la délivrance des permis ou certificats requis pour la construction d'une remise au 1058, boulevard du Sacré-Cœur.

U25-1022-08

Objet : PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Aucun dossier

U25-1022-09

OBJET: PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, MODIFICATION ET OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Aucun dossier.

U25-1022-10

OBJET: USAGES CONDITIONNELS

Aucun dossier.

U25-1022-11

OBJET : AFFAIRES NOUVELLES

Aucun dossier.

U25-1022-12

OBJET : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR OLIVIER BOILY ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est levée à 19 h 21.

Cynthia Guay, Secrétaire de l'assemblée